**Pétition à Madame Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé**

**Objet: Pour que cesse la suspicion qui jette le discrédit sur l'exercice des infirmiers(es) libéraux, signez et renvoyez à l’Onsil – 4, rue Alaric II – 31000 Toulouse, cette pétition !**

Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé,

En qualité de Syndicat représentant les infirmiers(es) libéraux de France, nous sollicitons votre haute bienveillance afin que soit mis en place très rapidement **un logiciel de rédaction d'ordonnance obligatoire** auprès des médecins prescripteurs. En effet devant la pénurie des professionnels de santé et la surcharge de travail, il apparaît très souvent, quasi régulièrement que les ordonnances prescrites par les médecins soient mal renseignées ne permettant pas aux infirmiers(es) d'être rémunérés à juste titre du travail fourni. Devant ces faits, les infirmiers(es) sont dans l'obligation de faire appel aux médecins prescripteurs qui par manque de temps au regard de la surcharge de travail, ne peuvent rédiger une autre ordonnance avec les mentions utiles et nécessaires. Très souvent, le médecin prescripteur demande à l'infirmier(e) de rajouter la mention manquante à la main sur l'ordonnance, s'excusant du manque de temps pour rédiger une seconde ordonnance. Or, ces situations peuvent avoir pour conséquences directes de créer une suspicion de fraude auprès des organismes de santé payeurs et entrainer diverses procédures pénales contre les infirmiers(es).

**Ceci nous étant rapporté par un grand nombre d'infirmiers(es) libéraux, choqués et angoissés par cette situation.**

Afin d'éviter ce genre de problème et même de limiter, voire de stopper les soit disant fraudes éventuelles, la mise en place d'un logiciel de rédaction d'ordonnance dédié aux soins à domicile, permettrait aux médecins prescripteurs de ne plus faire aucune erreur par oubli, de permettre aux infirmiers(es) d'être rémunérés à juste titre du travail fourni, de gagner du temps en n'ayant pas l'obligation de rédiger une seconde ordonnance valable, ou de surcharger l'ordonnance à la demande du médecin par manque de temps.

Dans l'attente, nous vous prions de croire en l'expression de nos salutations distinguées.

**Signataires:**

NOM PRENOM LIEU D'EXERCICE SIGNATURE